

## Pérols, le 26 mars 2019

# La Fondation MUTAC signe la Charte Monalisa



Andrée Barboteu, présidente de la Fondation MUTAC et Françoise Fromageau, présidente de Monalisa

La Fondation MUTAC qui lutte contre l'isolement des personnes âgées, est fière d'adhérer à la Charte Monalisa (Mobilisation Nationale contre l'Isolement des Âgées). L'engagement officiel a eu lieu le mercredi 20 mars à Pérols, au siège de la Fondation et de son membre fondateur MUTAC, la mutuelle de prévoyance obsèques.

Par cet engagement en droite ligne des valeurs mutualistes qui l'ont fait naître, la Fondation MUTAC confirme son adhésion à l'élan collectif de faire cause commune et de manière durable pour relever ce défi contemporain majeur. La signature de la Charte Monalisa est le prélude d'une coopération plus approfondie pour valoriser et soutenir les initiatives locales tout en contribuant à mettre en commun les ressources issues de la recherche médico-sociale, l'autre volet des actions de la Fondation MUTAC.

Ce rapprochement s'est déroulé en présence des membres du Comité de gestion de la Fondation MUTAC, dont sa Présidente Andrée Barboteu « La Signature de la Charte Monalisa est un symbole fort de notre engagement dans la lutte contre l'isolement des personnes âgées », de Françoise Fromageau, Présidente de Monalisa « Nous devons faire entendre la voix et la place des personnes âgées isolées car nous partageons des valeurs autour du respect de la personne », de Jean-François Serres, Référent national de Monalisa « La signature de la Charte Monalisa engage la Fondation MUTAC à coopérer avec les autres acteurs de la lutte contre l'isolement des personnes âgées, Merci » et des membres de la Fondation de l'Avenir, qui abrite la Fondation MUTAC, parmi lesquels Jean-Pierre Daurès, membre du bureau du Conseil scientifique « Ce partenariat va dans le bon sens, celui d'une logique d'efficacité et de crédibilité vis-à-vis des citoyens et des pouvoirs publics ».

# fondation

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# Pérols, le 26 mars 2019

#### A propos de la Fondation MUTAC

Pour fêter ses 40 ans en 2013, MUTAC a souhaité marquer l'événement de manière solidaire, fidèle à ses valeurs fondatrices. C'est ainsi qu'est née la Fondation MUTAC avec l'objectif de lutter contre l'isolement des personnes âgées, au travers du lien intergénérationnel.

La Fondation MUTAC est sous l'égide de la Fondation de l'Avenir pour la recherche médicale

#### Les Dates

- Date de création 1er janvier 2014
- 1 enquête d'opinion en 2014 sur l'isolement en France
- 1re édition des prix de la Fondation MUTAC en 2015 (3 lauréats)
- 1 étude en 2016 sur les facteurs de fragilité des personnes en situation d'isolement conduite par le Dr Benoit du Service psychiatrie de l'hôpital Pasteur à Nice
- 2e édition des prix de la Fondation MUTAC en 2016 (3 lauréats)
- 2 études en 2017 sur le sentiment d'inutilité des personnes âgées
- Vieillir et être utile (VIEU), menée par le Professeur Ballard, Directeur du département de sociologie de l'Université de Nancy.
- Fragilité, Isolement et perception du Sentiment d'Inutilité au Grand Âge (FIPSIGÂ), menée par le Professeur Meidani, Enseignante Chercheuse et Maître de Conférence au CNRS de Toulouse.
- 3e édition des prix de la Fondation MUTAC en 2018 (3 lauréats + un prix coup de cœur)
- Signature de la Charte Monalisa en 2019

#### A propos de MUTAC

MUTAC a été créée en 1973 et se trouve depuis la seule mutuelle nationale exclusivement spécialisée en prévoyance obsèques. En 2013 elle créé la Fondation MUTAC afin d'agir pour lutter contre l'isolement des personnes âgées. Elle créé en 2015 avec Harmonie mutuelle et la MGEN le 1er réseau funéraire mutualiste en France, La Maison des Obsèques. Elle entretient des relations sur l'ensemble du territoire avec ses partenaires, notamment les Services funéraires publics et privés indépendants qui, comme elle, n'ont pas d'objectif de spéculation sur le marché des obsèques et privilégient l'intérêt des clients.

Quelques chiffres

Chiffre d'affaire 2018 : 31,2 M€

Nombres d'adhérents au 31/12/2018 : plus de 220 000

Taux de couverture du Capital de Solvabilité Requis (SCR) : 328 % en 2017

**CONTACT PRESSE**